

## TEXTE ACTION

### CAA du 12 janvier 2026 à Lille



## CONTEXTE

### International

La situation internationale, en Ukraine, à Gaza ou au Darfour pour ne citer que ces exemples, nous précipite toujours plus dans une spirale alarmante où s'affirme sans fard un impérialisme prédateur sur fond de course aux matières premières et aux ressources et où volent en éclats les principes du multilatéralisme et du droit international dans le plus grand mépris des peuples. L'intervention militaire au Venezuela s'inscrit certes dans une longue liste de démonstrations de puissance familières aux Etats-Unis pour faire respecter les intérêts de leurs champions économiques mais aussi de l'ordre capitaliste mondial dans lequel les grandes entreprises françaises trouvent aussi leur compte.

En France, ni le président de la République ni la droite n'ont pris la peine de condamner fermement le coup de force américain, ce qui en dit long sur la résignation d'une partie du personnel politique à composer avec l'ordre mondial à la sauce Trump. Ces petites trahisons coûteront demain peut-être cher aux ukrainiens, aux palestinienne.s, privé.es de l'intervention des ONG humanitaires, ou aux Groenlandais. Mais cette capitulation morale est aussi dangereuse pour nous, maintenant, car elle valide à sa manière les thèses de l'extrême-droite et des courants nationalistes qui ne voient dans les relations internationales qu'une jungle où ne peut prévaloir que la loi du plus fort, de la même manière qu'ils envisagent la société comme un ordre fondé sur la domination des puissants et des plus riches. Les menaces américaines qui pèsent sur les juges en charge de dossiers incriminant l'extrême-droite, souligne cette collusion idéologique.

Dans les années 30, la montée du fascisme a été concomitante de la montée des périls pour la paix, et c'est pourquoi le SNES FSU envisage aussi ses luttes pour une société plus juste et émancipée comme partie prenante du combat pour la paix.

### France

Sur le plan extérieur, comme sur le plan intérieur, l'exécutif est de plus en plus isolé et fragilisé notamment par son incapacité à faire voter le PLF 2026, au point de brandir une nouvelle dissolution de l'Assemblée : un budget de l'Etat qui, comme les précédents, menace les valeurs que nous portons, les services publics et les agent.es publics, les retraité.es et les plus fragiles (demandeu.r.ses d'emploi, précaires, ...).

**Sur le plan budgétaire, la copie de projet de loi de finances (PLF),** amendée par le Sénat, est pire que la version initiale déposée par S. Lecornu : le refus de financer le soutien aux services publics et à la transition écologique, est maintenu, mais en plus, le Sénat a réduit encore les mesures qui permettaient d'augmenter un peu les recettes en réduisant les impôts des grandes entreprises et des plus riches. Ainsi, il faudrait faire de nouvelles économies, à hauteur de 12 à 15 milliards d'euros, pour faire passer le déficit public sous la barre des 5% du PIB et tendre vers les 3%, plafond imposé par l'UE ... Le Snes-FSU rappelle son exigence de justice fiscale pour augmenter drastiquement les recettes.

À ce jour, si l'adoption, par le Parlement, de ce PLF modifié semble impossible, c'est bien le PLF initial déposé par le gouvernement Lecornu qui pourrait être imposé (et aggravé), d'une façon ou d'une autre : par le recours au 49.3 (adoption sans vote d'un texte à la main du gouvernement) ou mis en œuvre par ordonnances. Rappelons que ce PLF initial projetait déjà la suppression de 3256 ETP d'enseignants dans le public (dont 1891 dans le 1er degré, 1365 dans le 2nd degré), la création de 1200 ETP d'AESH (très loin des besoins réels) ; et qu'aucun ETP supplémentaire n'était envisagé pour les CPE, AED, PSYEN EDO.

Par ailleurs, le SNES FSU continue à dénoncer la **Loi de Programmation Militaire (LPM)**, engagée en 2019 et reconduite jusque 2030, et qui prévoit de doubler le budget de la Défense d'ici 2027, par rapport au niveau de 2017. Cette accélération, coordonnée dans le cadre de l'Otan, intervient dans un contexte d'austérité budgétaire maintenu, qui est d'autant plus mortifère pour le financement des services publics et de la protection sociale en général, et en particulier pour l'Ecole publique. Les propos du général Mandon, pilotés par l'Elysée, visaient d'abord à obtenir l'adhésion de l'opinion publique à ces orientations, en posant comme nécessaire de "préparer la guerre" qui serait inéluctable pour garantir la paix. Et ce, quel que soit le budget adopté pour 2026.

À quelques jours du CSA MEN consacrés à la répartition des moyens entre académies, le gouvernement navigue donc à vue, et une nouvelle fenêtre s'ouvre pour faire entendre nos revendications en faveur de l'attractivité de nos métiers et des conditions de rentrée.

## EDUCATION

### Préparation de rentrée 2026

L'enlisement du débat parlementaire impacte une nouvelle fois la préparation de rentrée dans le 2d degré, avec un report des instances nationales (CSA MEN le 20 janvier, CSAA le 22 suivi des CSAD).

-l'argument démographique est fallacieux : le 2d degré a maintenu ses effectifs dans l'académie depuis 2017, et dans le même temps les suppressions de postes ont été continues.

-l'argument démographique est méprisant : il fait fi de l'état désastreux dans lequel se trouve le système éducatif après 8 ans de destruction d'emplois par ce gouvernement dans un contexte de hausse massive des effectifs.

-l'argument démographique est dangereux : il encourage les collectivités territoriales (Région, Départements), dans le cadre des compétences héritées de la décentralisation, à réduire les dotations de fonctionnement et désormais à envisager, dans le Nord et dans le Pas-de-Calais, à affaiblir le réseau des établissements publics (fusions et fermetures d'établissements), ce qui est inacceptable. Et ce, alors même que la question du bâti scolaire se pose avec acuité dans de nombreux établissements : des salles surchauffées à plus de 35 °C en été, des classes glaciales en hiver, des problèmes d'humidité, de moisissures et de qualité de l'air qui menacent directement la santé des élèves et du personnel.

D'ores-et-déjà, dans le Pas-de-Calais, l'austérité budgétaire et le désengagement du Conseil Départemental 62 mettent en cause la carte des CIO.

Dans le Département du Nord, les transferts de compétence ont permis d'externaliser/privatiser de longue date l'entretien des collèges, avec un bilan désastreux.

### Collège.

Les mobilisations et l'action continue du Snes-FSU ont fait vaciller, une nouvelle fois, le choc des savoirs pensé par G. Attal : leur caractère facultatif permet désormais d'empêcher l'imposition d'alignements et de groupe de besoin/niveau. Néanmoins, leur suppression (ou maintien) est renvoyée à l'"autonomie" des établissements, ce qui constitue un nouveau levier managérial pour les chefs d'établissements. De plus, il

serait inacceptable que l'extinction de ces groupes serve de prétexte à un nouveau retrait de moyens, comme cela a pu se produire pour divers dispositifs précédents, notamment lorsque ces moyens ont permis de dédoubler tout ou partie d'un enseignement. A l'heure où la France a les classes les plus chargées d'Europe (26 élèves par classe en moyenne contre 21 pour la moyenne européenne), le Snes réclame que les prochaines dotations soient abondées pour permettre de diminuer les effectifs dans les classes afin de faire progresser tous les élèves dans toutes les disciplines. L'enseignement de la technologie en 6ème doit être également restauré.

Il serait inacceptable également que la mise en œuvre du Plan "800 collèges" permette la survie des groupes de besoin, via une contractualisation qui imposerait aussi une mise sous tutelle croisée et inédite (CE/Rectorat/CASF/DASEN/IPR) des équipes et la désactivation de leur autonomie professionnelle au nom de la "culture du résultat".

Pour le Snes-FSU, ce Plan constitue une démarche concurrente de la politique nationale d'éducation prioritaire et la met en danger à terme : dans le contexte budgétaire qui asphyxie l'Ecole publique, ce dispositif pose les jalons d'un resserrement extrême du périmètre de l'Education prioritaire qui doit pourtant être renouvelé et élargi, notamment dans l'académie de Lille. Il oppose la prise en compte de critères sociaux au ciblage par les résultats, décorrélé des inégalités territoriales. Il stigmatise les équipes des collèges publics, engagées sur le terrain, et pourtant sommées de réviser leurs pratiques (formations imposées) et d'exécuter une stratégie élaborée sous l'égide la hiérarchie locale.

Ce plan est symptomatique du désengagement de l'Etat. Il fait peser sur les épaules des collègues l'exigence de réussite sans toutefois accorder de quelconques moyens supplémentaires, qu'ils soient humains ou financiers.

Plus généralement, en remettant profondément en cause l'Education Prioritaire, il ouvre un boulevard au développement du privé partout où une Education Prioritaire avec des moyens renforcés est nécessaire.

Plus largement, le Plan 800 collèges veut établir un carcan néo-managérial qui pourrait servir de matrice à l'ensemble du 2d degré, en systématisant et en généralisant les dispositifs existants au nom de l'équité et de la réussite des élèves (PLE en lycée par exemple, cadrage du contrôle continu en collège).

## Lycée :

Des militant.es de la section académique du SNES-FSU ont siégé lors des Groupes de Travail sur la Carte des Formations des Voies Générale et Technologique, et sur la Carte des Formations Professionnelles (les BTS relevant de notre champ, aux côtés du SNUEP-FSU qui intervient sur les formations en LP). Les projets présentés en GT puis arrêtés en CSA conditionnent les moyens alloués aux établissements en vue de la rentrée. Il est donc crucial d'y veiller à faire modifier les projets quand nous les jugeons délétères.

Nos interventions sur le projet de carte du rectorat sur :

- les LV : l'allemand et le néerlandais feront l'objet d'une plus grande attention de la part du rectorat suite à nos remarques sur les dangers que certaines fermetures prévues représentaient sur la diversité des LV dans l'académie. Nous avions aussi pointé des incohérences du projet initial de la carte des langues en CAELV, et des rectifications allant dans le sens de nos revendications ont été actées lors du GT VGT.

- les filières technologiques, et notamment industrielles, en lycée pourraient être préservées cette année, résultat insistance au fil des années pour que ces filières ne soient pas sacrifiées sur l'autel de la réforme du lycée dont nous exigeons toujours l'abrogation.

Néanmoins, les enseignements artistiques (CHAM, CHAD, théâtre...) sont durement touchés par la difficulté de trouver des partenaires dans le secteur des arts, mais surtout par le manque de financement des ateliers et interventions en raison de l'assèchement du budget de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), partenaire précieux et de longue date de l'Éducation Nationale. Les fermetures et les non-ouvertures de ces enseignements dans certains établissements ont été condamnées par le SNES-FSU, tout en

ayant conscience que les contingences financières empêchaient la réalisation ou continuation de ces enseignements/sections artistiques. Cela démontre une fois de plus que nos revendications pour que le MEN finance totalement tous les enseignements et les actions/projets qui y sont liés sont justes : ils ne devraient pas dépendre de financements non pérennes et extérieurs à l'éducation.

Pour les BTS, nos interventions en GT Carte des Formations Professionnelles ont permis de réaffirmer nos mandats sur un accès libre de tous les bacheliers aux formations initiales sous statut scolaire sans quota ni priorisation sur Parcoursup. La situation est en effet inquiétante : les fermetures de demi-sections continuent, y compris désormais en BTS industriels, jusqu'à présent relativement préservés pour maintenir un tissu de formations divers et de proximité. Nous n'avons pas manqué de les dénoncer et de réclamer une politique volontariste de recrutement et d'accompagnement des étudiants dans ces formations. Nous avons également pointé la baisse de la popularité de l'apprentissage depuis la diminution des aides gouvernementales, et la justesse de nos revendications sur la nécessité de privilégier les formations sans alternance.

C'est d'ailleurs dans cette même optique de sauvegarde des BTS que des militant.es du SNES-FSU de Lille ont réclamé et obtenu la tenue d'un Groupe de Travail GPEC (ex-RH) sur le recrutement et la formation d'enseignants de disciplines technologiques et professionnelles en BTS industriels, le vieillissement de la cohorte de ces collègues et leur départ en retraite massif entraînant une perte des compétences particulières à ce niveau d'enseignement, par manque d'un tuilage anticipé et d'une formation initiale et continue suffisante pour que les collègues les plus jeunes puissent envisager ces enseignements sereinement et donc s'y positionner, voire éventuellement de muter sur des établissements proposant ces formations. Nous avons été entendus et restons vigilants sur la mise en place d'un plan d'action à échelle académique pour pallier cette situation de pénurie de volontaires.

## **Cyberattaque**

Le SNES-FSU académique continue d'attendre de la Région et du Rectorat un bilan actualisé de l'épisode de la cyberattaque qui continue d'impacter le fonctionnement des établissements et qui a des effets sur la préparation aux examens. Il attend en particulier que les choix d'organisation des réseaux numériques qui avaient été opérés soient remis à plat.

## **Eduquer à la paix**

Le Snes-FSU dénonce également l'annonce d'un nouveau service militaire "volontaire" dans le cadre de cette LPM et qui entend peser moralement sur toute la jeunesse. S'il était mis en place, il n'est pas question que ce service puisse être valorisé sur Parcoursup mais surtout il n'est pas possible d'en faire l'aboutissement du « parcours citoyen » (dont nous demandons l'abrogation) ou d'avoir à le valoriser en EMC. Tout un discours officiel met en avant la nécessité de renforcer « le lien armée-nation » auprès de la jeunesse, et il faudra être très attentif à pouvoir dénoncer sur le terrain de l'école cette offensive idéologique de promotion des valeurs guerrières par des dispositifs déjà connus (RDEN, classe-défense) ou nouveaux. Le partenariat Education Nationale-Ministère de la Défense doit continuer à être dénoncé comme une instrumentalisation au seul bénéfice des armées, dont les actions dans le cadre éducatif d'un cours, imposent une étude critique à populariser auprès des personnels.

L'offensive idéologique de militarisation de la jeunesse se manifeste par la publication de supports tels que le guide "acculturer les jeunes à la défense" ou par l'intervention de professionnels en uniforme dans les établissements scolaires sous prétexte d'information à l'orientation. Cette offensive doit être contrée par un discours syndical fort qui promeut les aspirations des peuples à la paix.

## **Inclusion**

Depuis plusieurs années nous voyons se multiplier les différents projets d'accueil (PPRE, PAP, PPS) dans des

classes toujours **plus** chargées.

Ces dispositifs donnent aux familles l'illusion d'une solution aux difficultés scolaires rencontrées par leurs enfants, mais les lourdeurs administratives et le poids de leur mise en place se répercutent sur tous les acteurs.

-> Les familles sont sollicitées pour réaliser des bilans auprès de professionnels médicaux ou paramédicaux trop rares avec des temps d'attente très longs (neuropédiatres, pédopsychiatres, orthophonistes...) ; ou avec un coût financier important (neuropsychologues, ergothérapeutes...).

-> Les enseignant.es doivent adapter toujours plus leurs cours et évaluations, avec parfois jusqu'à un tiers d'une classe qui bénéficie d'aménagements pédagogiques. Comment prendre le temps pour chacun.e lors d'une séance de 55 minutes ?

-> Les psyEN sont sollicité.es pour réaliser des bilans psychologiques (avec test psychométrique) afin de compléter les bilans paramédicaux, dans le but d'écartier l'hypothèse d'une déficience intellectuelle, et permettre de poser un « diagnostic ». Quel sens cela a-t-il de chercher une déficience intellectuelle chez un élève de 4e ? Ne s'en serait-on pas aperçu plus tôt ? Chacun de ces bilans demande minimum 2 heures de face à face avec l'élève, un entretien préliminaire avec les parents du jeune, un temps de correction, d'analyse et de rédaction de plus de deux heures (hors temps de présence) et une transmission des résultats aux familles. Cette charge de travail ne nous laisse pas le temps d'un réel suivi des élèves en mal-être ou en difficulté scolaire et d'un travail de fond sur les projets d'orientation.

-> Quand, au terme de ses démarches, une famille parvient finalement à obtenir une notification de la MDPH donnant droit à une aide humaine, quelle déception lorsqu'il s'avère que cela ne donnera pas lieu à plus d'heures de présence d'AESH dans l'établissement. L'attribution des heures se fera donc au détriment d'un autre élève qui est également en besoin, et du bien-être des AESH, chargés de suivre un nombre d'élèves de plus en plus important.

-> Concernant les demandes de PAP et d'aménagement d'examen qui sont transmises au service médical du rectorat ; celles-ci sont examinées par des médecins (de plus en plus rares également) qui peinent à venir à bout de caisses remplies de dossiers en attente.

Que se passera-t-il quand il n'y aura plus de médecin ?

Arrêtons de surmédicaliser la difficulté scolaire : le traitement de la difficulté scolaire doit d'abord passer par une nette amélioration des conditions d'enseignement, dédoublement, groupes à effectifs réduits, temps disponible pour les personnels afin de mieux accompagner les élèves. Le recours à l'IA n'est pas envisageable pour ces élèves.

De plus, la mise en place progressive des **PAS** pose problème quant à leur finalité et leur fonctionnement. Sous couvert d'une meilleure prise en charge des élèves BEP, les intervenants (dont les profils semblent varier selon les PAS...) empiètent sur le travail des équipes déjà en place et deviennent souvent prescripteurs auprès des psyen et enseignants, sans travail préalable de concertation. Ce dispositif reste pour l'instant bien flou et plus désorganisateur que facilitateur d'après les retours du terrain.

## AESH

L'appel académique du Snes-FSU à la grève du 16 décembre a été bien suivi, signe de l'exaspération des collègues, mais aussi de la volonté de débattre collectivement de la dégradation de leurs conditions de travail (avec un nombre d'élèves à accompagner toujours plus important) et de la perte de sens induite.

Le constat fait plus haut sur la difficulté pour les enseignants d'accueillir de façon exponentielle des élèves à besoin éducatif particulier vaut également pour les AESH. Elles ont de plus en plus d'élèves à accompagner en même temps et leur affectation peut changer sur simple réquisition du PIAL, en cours d'année scolaire.

Pour faire basculer de façon décisive la revendication en faveur d'un statut de catégorie B, la prochaine étape de la mobilisation doit monter d'un cran : un appel national, fédéral et si possible intersyndical à la grève s'impose.

Dans l'immédiat, le Snes-FSU continue à porter la question de la nécessaire et urgente revalorisation salariale.

## AED

Si les AED figurent largement dans les angles morts de l'EN, le malaise n'en est pas moins profond, les Vies Scolaires sont régulièrement en grève, les AED se syndiquent, la cédésation apparaissant désormais aussi avec toutes ses limites.

Le SNES FSU doit relancer son activité auprès des collègues AED :

- En médiatisant une interpellation du MEN sur la question de la grille d'évolution salariale, un dispositif qui aurait dû être mis en place mais qui n'a toujours pas abouti.
- En outillant les sections syndicales s1 pour accompagner les AED en fin de contrat ou qui souhaitent être cédésé.es.
- En informant nos élu.es dans les CA à demander des comptes aux directions d'établissement sur leur utilisation de la dotation en vie scolaire. Trop de chefs d'établissement font le choix de recruter à 25% pour minimiser l'impact d'éventuelles absences, c'est une dérive inacceptable.

## AED/ AESH: Mise en œuvre de la rétroactivité de la prime REP/REP+

La section académique a été reçue en audience le vendredi 19 décembre sur le sujet spécifique. La décision du conseil d'Etat a créé beaucoup d'attentes légitimes pour les personnels qui espèrent enfin pouvoir obtenir ce qui leur est dû.

Lors de l'audience, le rectorat a informé le SNES FSU que le ministère a donné consigne d'appliquer la prescription quadriennale: c'est à dire que pour une demande formulée en 2025, la prime ne pourra être rétroactivement versée que pour les années 2021/2022.

Cette réponse est inacceptable. En appliquant la prescription quadriennale, les collègues perdront entre 3 et 6 ans d'indemnités REP/REP+ !!! Le SNES FSU revendique la prise en compte de toutes les années d'exercices sur la période 2015-2023, conformément à l'avis du 16 juillet 2025 du Conseil d'Etat. C'est pourquoi, il continue d'inviter tous les collègues à demander le versement de leur prime depuis 2015 !! La colère est très grande chez ces deux catégories de personnels.

Par ailleurs, les accords transactionnels à venir semblent vouloir contraindre les collègues qui les signeront à renoncer à toute nouvelle démarche juridique visant à réclamer les sommes dues au delà des 4 ans.

**TZR et contractuels sans affectation en RAD en REP/REP+ :** La section académique est sollicitée par des collègues TZR ou non titulaires en CDI, qui -en l'absence de remplacement ou de suppléance- exercent leurs missions dans leur RAD classé en Education prioritaire. Malgré le travail effectué ainsi que leur engagement auprès des élèves, ces collègues se voient privé.es de l'indemnité de sujexion spécifique REP/REP+ à laquelle ils devraient avoir droit.

## Situation des CIO de Pas-de-Calais

Suite au désengagement du conseil départemental 62 décidé en fin d'année scolaire 2025 et à l'engagement du Rectorat de Lille de reprendre à sa charge l'ensemble des CIO du Pas-de-Calais, les collègues des CIO de Lens et de Béthune ont appris brutalement le 15 décembre dernier la décision du ministère de regrouper les CIO de Lens et Béthune avec respectivement ceux de Liévin et Bruay pour la rentrée 2026 (au plus tard en

décembre pour Lens).

Deux postes de DCIO seront donc supprimés à compter de la rentrée 2027 (des co-directions sont évoquées pour l'année scolaire 2026-2027). Le Rectorat de Lille a assuré le maintien de l'ensemble des postes psyen et administratifs ; nous espérons qu'il en sera de même pour les collègues de la MLDS déjà débordés dans ces territoires.

Le ministère reprend l'argument de la carte cible des CIO de 2015 ; les projets de « regroupement » devraient donc se poursuivre et le nombre de CIO du Pas-de-Calais passer de 11 à 6.

Il montre bien une fois de plus la volonté gouvernementale de destruction de services publics tout en valorisant des interventions d'associations ou d'intervenants privés dans le secteur de l'accompagnement à l'orientation ou de la « santé mentale ».

Le SNES s'oppose à ces projets qui ont déjà montré la dégradation de l'accès aux services pour les usagers et d'autant plus pour les populations les plus défavorisées et éloignées géographiquement, ainsi que la dégradation des conditions de travail des personnels (augmentation des temps de trajet pour se rendre dans les CIO et dans les établissements plus éloignés, locaux inadaptés pour accueillir l'ensemble des personnels correctement...) .

Le Pas-de-Calais est de surcroît un des départements les plus défavorisés de France.

Le nombre d'élèves sans solution de scolarisation (dont une augmentation de ceux sous obligation scolaire) progresse chaque année faute de places en nombre suffisant, les procédures d'orientation et d'affectation sont complexes, les effectifs d'élèves à BEP sont en hausse constante, le mal être des jeunes est palpable.

Les besoins d'accompagnement des jeunes et familles sont manifestes et d'autant plus dans nos territoires fragilisés ; le ministère fait quant à lui les choix d'abandon du service public et de renforcement des inégalités sociales.

Nous demandons le maintien des CIO en antenne de proximité auprès de nos publics et le maintien des postes de DCIO pour que l'organisation de ces services soit efficiente.

## **Carrières**

Contrairement à ce que peuvent encore affirmer certaines organisations syndicales, le PPCR de 2017 a permis d'améliorer et de sécuriser une partie des carrières des personnels :

- Une évaluation (RDVC) dans les mêmes conditions pour tous les personnels, quelle que soit la discipline, quel que soit le lieu d'exercice, et avec peu d'impact sur l'avancement et la carrière. Un processus cadre qui atténue fortement le levier managérial que pouvait être l'évaluation avant 2017.

- un accès à la hors-classe garanti pour tous, et avant le 11ème échelon de la classe normale pour une majorité de collègues. La majorité des promu.es, pour l'ensemble des corps du second degré, se situe au 10ème échelon, réduisant ainsi la durée passée en classe normale.

- une refonte de la classe normale et la création d'un 7e échelon de la HC qui étaient devenus nécessaires

L'accès à la classe exceptionnelle reste le point noir du PPCR. Les modalités actuelles n'ont fait que renforcer l'opacité et l'aspect discrétionnaire de cette opération de carrière. Devant les faibles taux de promotions réservés aux corps du second degré, et les choix opérés par le rectorat de Lille (recherche d'un équilibre strict entre disciplines) et les IPR (qui limitent fortement les avis TF), la classe exceptionnelle est en train de devenir un grade inaccessible pour un très grand nombre de personnels, quelle que soit leur valeur professionnelle et leur carrière dans l'Éducation nationale. Les avis portés deviennent un levier de management ou de tri pour choisir les personnels à promouvoir à la classe exceptionnelle.

Par ailleurs, la problématique des ratio d'accès à la classe exceptionnelle rend ce grade inaccessible: un.e certifié.e a 600 fois moins de chance d'accéder à la classe ex qu'un.e PE.

## PSC

Le travail d'information auprès des personnels a permis de montrer l'écart entre notre revendication du 100% Sécu, et la démarche néolibérale inhérente à la réforme PSC. Le Snes-FSU continue à défendre les intérêts de la profession, à interroger le Ministère sur son devoir d'information et la MGEN-CNP-MAGE sur sa communication orientée vers l'adhésion à des contrats individuels prévoyance.

En effet, pour les collègues ayant réalisé le parcours d'affiliation au volet santé de la PSC, la page d'accueil du site MGEN les invite à finaliser une demande de couverture individuelle **prévoyance** c'est-à-dire de finaliser un processus non obligatoire et non sollicité. C'est donc le retour de la souscription fortement suggérée, alors que le contrat actuel est toujours actif jusqu'au 30 avril 2026.

Une méthode plus respectueuse des adhérent.es serait tout de même d'accéder dès la connexion au site MGEN à la page d'accueil du contrat en cours et éventuellement de cliquer ensuite, pour celles et ceux qui le souhaitent, sur un onglet qui se dénommerait nouveau contrat prévoyance individuel à compter du 1<sup>er</sup> mai. Nous demandons au SNES d'intervenir auprès de la MGEN dans l'intérêt des collègues, en rappelant à nouveau que ce que propose actuellement la MGEN est une offre prévoyance individuelle sans participation employeur, et non le contrat collectif qui ne sera proposé aux collègues qu'en mars 2026. Il semble aussi qu'après l'affiliation en santé, des collègues ne perçoivent plus leurs remboursement en complémentaire. Plus généralement, le Snes-FSU condamne l'attitude de l'Etat employeur qui a délégué l'information sur la réforme à la MGEN.

Sur ce dossier, le ministère n'a pas pris pleinement ses responsabilités puisqu'il aurait dû informer précisément les personnels sur la protection sociale complémentaire qu'il a choisi de mettre en place. Il aurait dû informer les collègues du planning et des modalités afin de lever les doutes, incertitudes et éviter ainsi une communication orientée de la MGEN qui suscite de nombreuses incompréhensions et erreurs dans le choix opérés par les personnels.

## ACTION

- **Carrières, rémunération** : le Snes-FSU (relance) une campagne permettant de chiffrer les pertes de "pouvoir d'achat" liées à l'inflation et au blocage des carrières en hors-classe, afin de mettre en avant nos revendications et les gains qu'elles apporteraient. Il importe aussi de remettre en avant la question du point d'indice : on voit bien que les primes grenelles et autres gadgets tels que le PACTE n'ont rien résolu en terme d'attractivité.

- **Plan 800 collèges** : information et mobilisation pour la défense d'une politique nationale d'éducation prioritaire, matérialisée par une carte à renouveler et élargir. Soutien aux établissements hors EP sommés d'entrer dans un carcan néo-managérial.

- rétroactivité de la prime REP/REP+ :

- Le 8 mars n'est ni une célébration symbolique ni un simple rappel historique. Le Snes-FSU Lille est pleinement mobilisé lors de cette journée internationale pour le droit des femmes. Dans un contexte de montée inquiétante des idées d'extrême droite, qui s'attaquent frontalement aux droits des femmes, aux libertés et à l'égalité, la mobilisation du 8 mars est plus que jamais indispensable. Derrière les déclarations d'intention du rectorat de Lille sur l'égalité femmes-hommes, ce sont toujours les femmes de l'Éducation nationale qui subissent précarité, bas salaires et dégradation des conditions de travail. Le Snes-fsu de Lille s'est positionné contre le dernier plan académique d'égalité professionnelle femmes-hommes en dénonçant son manque d'ambition et de moyens alloués pour le mettre en œuvre. Nous continuerons de dénoncer les inégalités salariales et de pensions qui persistent : les femmes représentent la majorité des personnels mais gagnent en moyenne 400 euros de moins que leurs collègues hommes.

Nous faisons le constat que la période est propice à l'action dans l'éducation, le cas échéant dans le 2d degré, pour imposer un changement de cap budgétaire : avec un gouvernement affaibli qui navigue à vue, un budget en suspens, des menaces très vives dans l'éducation (postes, métier, éducation prioritaire) incapable de faire face à des mouvements sectoriels (dans l'agriculture notamment), nous disposons d'une fenêtre pour engager le plan d'action national adopté en septembre.

**Le SNES-FSU s'engage à construire dans les plus brefs délais une grève de plusieurs jours : il faut annoncer une date qui soit le point de départ d'un mouvement de grève national, au plus tard à partir du 9 mars.**

CONTRE 0

ABST 0

NPPV 0

UNANIMITE 22